

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU CLASSEMENT DE LA RUE DES TILLEULS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par arrêté n° 2018-173 du 05 juin 2018 ;

Le Maire de JONQUIERES SAINT-VINCENT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de classement dans le domaine public communal, des parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique, dénommée « rue des Tilleuls ».

A cet effet, M. Marc BONATO, ingénieur à la retraite a été désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du mardi 03 juillet 2018 au mercredi 1^{er} août 18 juillet 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf jours fériés.

M. le commissaire-enquêteur tiendra permanence et recevra les observations du public en mairie de JONQUIERES SAINT-VINCENT :

- Le mardi 03 juillet 2018, premier jour de l'enquête, de 9h00 à 12h00 ;
- Le vendredi 20 juillet 2018, de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 1^{er} août 2018, dernier jour de l'enquête, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit et déposées en mairie à l'attention de Mr le commissaire-enquêteur qui les annexera au registre.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mr Thierry PESENTI, Adjoint Délégué à l'Urbanisme, au 04.66.74.50.12 .

Toute personne peut obtenir communication du dossier et des observations du public sur sa demande et à ses frais en s'adressant à Mme Eva TRANI, responsable Service Urbanisme, 04.66.74.50.12 ; Mairie – Service Accueil – Place de la Mairie – 30300 JONQUIERES SAINT-VINCENT.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire-enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de JONQUIERES SAINT-VINCENT.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de JONQUIERES SAINT-VINCENT.

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER.

